

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

II. Fournitures.

Pain, viande et fourrage.

Il est ouvert un concours pour les fournitures suivantes destinées aux écoles et aux cours militaires en 1901, sur les places d'armes ci-après :

- a. *Lausanne, Colombier, Lucerne, Liestal, Bâle, Brougg, St-Gall, Wallenstadt, Hérisau, Coire et Bellinzone* : pain, viande, avoine, foin et paille ;
- b. *Berne, Thoune, Bière, Frauenfeld et Andermatt* : pain et viande ;
- c. *Aarau et Zurich* : pain, viande, foin et paille ;
- d. *St-Maurice et Airolo* (pour la garde de sûreté également) : viande.

Outre le contrat de fourniture de pain, il sera passé, pour les places d'armes d'*Aarau, Zurich, Berne, Thoune* et *Lucerne*, un contrat de cuisson du pain, dont l'office soussigné remettra les conditions aux intéressés qui en feront la demande ; la soumission indiquera le prix demandé pour la fabrication du pain.

La farine destinée à la fourniture du pain doit correspondre au type désigné par le commissariat central des guerres et dont il sera, sur demande, adressé un échantillon aux intéressés.

Les prix pour la viande de bœuf et pour celle de vache doivent être indiqués séparément dans la soumission. La fourniture de viande doit consister dans tous les morceaux de l'animal abattu, en alternant dans le choix des morceaux, à l'exception de l'aloiau.

Les intéressés peuvent se procurer les prescriptions pour ces fournitures auprès de l'office soussigné, auquel les offres doivent être adressées sous pli cacheté, affranchi et muni de la suscription : *Soumission pour pain, viande ou fourrage*, d'ici au 15 décembre prochain.

Berne, le 17 novembre 1900. [4..]

Commissariat central des guerres.

Blé indigène.

Il est ouvert un concours pour les fournitures de *blé indigène* (froment, épeautre et avoine).

Les soumissions d'associations agricoles, de communes et de producteurs seront seules prises en considération, et non celles de commerçants.

Les intéressés peuvent se procurer les prescriptions pour ces fournitures auprès de l'office soussigné, auquel les offres doivent être adressées sous pli cacheté, affranchi et muni de la suscription : *Soumission pour blé indigène*. d'ici au 15 décembre prochain.

Berne, le 8 novembre 1900. [3...]

Commissariat central des guerres.

III. Avis de concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Département politique.

Place vacante: secrétaire du bureau des naturalisations.

Conditions d'admission : connaissance de l'allemand et du français.

Traitement : 3500 à 4500 francs.

Délai d'inscription : 8 décembre 1900.

S'adresser au *Département politique fédéral.*

Département militaire.

Place vacante : adjoint de l'intendant du fort Dailly (St-Maurice).

Conditions d'admission : être officier de l'armée suisse ; aptitudes pour l'instruction des troupes de forteresse et le service administratif ; posséder le français et l'allemand suffisamment.

Traitement : 3000 à 4500 francs.

Délai d'inscription : 5 décembre 1900.

S'adresser au *Département militaire fédéral.*

Observations. Entrée en fonctions immédiate.

Département des Finances et des Douanes.

Administration des douanes.

Place vacante : caissier du 11^{me} arrondissement des douanes, à Schaffhouse.

Conditions d'admission : connaissance du service des douanes et habileté dans les opérations de caisse.

Traitement : 4000 à 5300 francs.

Délai d'inscription : 30 novembre 1900. [2.]

S'adresser à la *direction des douanes à Schaffhouse.*

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

1. Trois facteurs de lettres à la Chaux-de-fonds. S'adresser, d'ici au 11 décembre 1900, à la direction des postes à Neuchâtel.
2. Trois garçons de bureau au bureau principal des postes à Bâle. S'adresser, d'ici au 11 décembre 1900, à la direction des postes à Bâle.
3. Commis de poste à Winterthour. S'adresser, d'ici au 11 décembre 1900, à la direction des postes à Zurich.

4. Facteur postal à Hundwil (Appenzell-Rh. ext.). S'adresser, d'ici au 11 décembre 1900, à la direction des postes à St-Gall.
 5. Buraliste postal à Bergün (Grisons).
 6. Facteur postal à Ragaz (St-Gall).
- } S'adresser, d'ici au 11 décembre 1900, à la direction des postes à Coire.

-
1. Deux commis de poste à Bâle.
 2. Commis de poste à Olten.
 3. Chargeur postal à Aarau. S'adresser, d'ici au 4 décembre 1900, à la direction des postes à Aarau.
 4. Garçon de bureau et chargeur postal à Bellinzone. S'adresser, d'ici au 4 décembre 1900, à la direction des postes à Bellinzone.
- } S'adresser, d'ici au 4 décembre 1900, à la direction des postes à Bâle.

Administration des télégraphes.

1. Facteur au bureau des télégraphes à Fribourg. Traitement annuel 1200 francs. S'adresser, d'ici au 8 décembre 1900, au chef du bureau des télégraphes à Fribourg.
 2. Télégraphiste à Bergün (Grisons). Traitement annuel 300 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 11 décembre 1900, à l'inspection des télégraphes à Coire.
-
1. Télégraphiste à Soleure. S'adresser, d'ici au 4 décembre 1900, à l'inspection des télégraphes à Berne.
 2. Télégraphiste à Martinsbruck (Grisons). Traitement annuel 200 francs plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 1^{er} décembre 1900 à l'inspection des télégraphes à Coire.



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1900
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.11.1900
Date	
Data	
Seite	785-788
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 343

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.